



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

« Agence Nature » : avant rapport le Cabinet du secrétariat d'Etat à l'Ecologie donne quelques précisions sur les suites prévues...

Commandé par les deux ministères de l'Ecologie et des Finances, le rapport rédigé par MM. Badré (CGEDD) et Lepetit (Inspection des Finances) sur les modalités possibles de création d'une « Agence Nature » sera remis en juillet. En présence des deux rapporteurs, la directrice de Cabinet du secrétariat d'Etat a exposé le 2 juin les suites possibles, à plusieurs associations de défense de l'environnement et organisations syndicales, « afin de dissiper les malentendus ».

Ce qui donne en substance « Il y a quelques mois, il y avait un courant pour porter la fusion Conservatoire du Littoral/Agence des Aires Marines Protégées/Parcs Nationaux de France »... « Aujourd'hui, nous sommes de moins en moins sur ce scénario de fusion »... « Les effectifs et les moyens de ces établissements publics doivent être maintenus, nous ne recherchons ni à faire des économies, ni à réduire les effectifs ». « Le problème posé est notamment celui de la biodiversité ordinaire, des moyens nécessaires, de la lisibilité... ».

Pour le calendrier, elle annonce une décision en fin d'année, après une phase d'écoute après remise du rapport. Et répond que le Comité de suivi du Grenelle (CNDDGE) sera consulté.

Sur les moyens financiers nécessaires à la biodiversité, elle indique que le Cabinet réfléchit à deux pistes. Un travail débute sur une fiscalité nouvelle affectée à des fonctions communes ainsi qu'à la mise en place de la trame verte et bleue (trame prévue par la loi Grenelle 2), et un autre sur l'utilisation de la compensation pour dégager des ressources supplémentaires... Ces pistes seront soumises au Comité de suivi du Grenelle en fin 2010.

Par ailleurs, le Cabinet précise que des députés du groupe UMP souhaitent déposer d'ici la fin 2010 une proposition de loi sur le thème « biodiversité » sans autre détail à ce stade.

Les rapporteurs, qui rappellent qu'ils ne sont pas les décideurs, vont proposer des scénarios d'amélioration et de coopération, après avoir analysé les synergies et les manques des fonctions exercées par chacune des structures. Cinq questions communes seront ainsi traitées : Fonctions appui et supports ressources humaines, Formation et expertise, Gestion des connaissances et données, Evaluation, Pilotage du réseau. La question posée est celle des convergences et du niveau d'intégration. En outre, un rapport particulier traitera de la coordination de l'expertise biodiversité et du rôle de la communauté scientifique, notamment du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

La directrice de Cabinet a voulu « rassurer » et répondre à l'oral aux arguments de la lettre commune associations et syndicats du 16 mars dernier, dénonçant une menace RGPP de plus. La vigilance s'impose pour mesurer la concertation promise avant les décisions et surtout le sens de celles-ci...

Le 7 juin 2010.